

## MÉDIATHÈQUE RENÉ GUY CADOU MODALITÉS D'ORGANISATION DU COMITÉ DE LECTURE

### OBJECTIFS :

Le comité de lecture a pour objectifs :

- De lire des "nouveautés" (livres acquis au cours des derniers mois par les bibliothécaires)
- D'établir, par vote, une sélection parmi les livres acquis par la médiathèque à diffuser auprès des lecteurs.

La responsable de la médiathèque sélectionne les livres à lire, anime et organise les rencontres et les échanges d'ouvrages.

### MODALITÉS D'ORGANISATION :

#### Échange et circulation des livres à analyser

Chacun des livres soumis à l'appréciation du comité de lecture doit être lu par au moins 2 participants pour faire l'objet d'un vote lors des réunions. Pour chacun des livres lus, les participants doivent remplir une grille d'analyse fournie par la médiathèque et rédiger un court résumé avec une appréciation.

Pour une meilleure organisation, il est demandé aux participants de ne pas s'échanger les livres entre eux sans passer par la médiathèque.

#### Fréquence et durée des réunions

Le comité se réunit à la médiathèque, une fois tous les 2 mois d'octobre à juin, de 20 heures à 22 heures, en général le jeudi. Le planning annuel des réunions est établi par la responsable de la médiathèque.

### PRODUCTION D'UNE PRÉSENTATION DES LIVRES SÉLECTIONNÉS

À l'issue de chaque réunion, les livres sélectionnés par le comité de lecture sont présentés sur les sites internet de la médiathèque et de la mairie. En juin de chaque année, la responsable de la médiathèque rédige une présentation des livres sélectionnés par le comité de lecture destinée à l'ensemble du public. Cette sélection est consultable en ligne ainsi que sur place à la médiathèque.

### CANDIDATURE ET RENOUVELLEMENT

Le comité de lecture est composé de 12 personnes. Il pourra être renouvelé tous les 3 ans. Priorité sera toujours donnée aux nouvelles candidatures. Si toutefois le nombre de 12 personnes n'était pas atteint, tout ancien membre pourra se porter candidat.

Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les 12 membres si le nombre de postulants est supérieur à 12.